

SAUVONS LA VALLEYRE



Le Vallon de la Valleyre, situé en lisière du bois du Jorat au Petit-Mont, est menacé par un projet de construction de 14 immeubles.

Ce projet immobilier pensé dans les années 90, entrainerait la destruction d'un site sauvage et emblématique du Mont-sur-Lausanne. De part son ancienneté, il peut être légitimement remis en question comme l'a décidé la justice cantonale, confortée par le Tribunal fédéral.

L'initiative «**Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont**» demande que les parcelles constructibles de la Valleyre soient déclassées et affectées à un espace de délassement permettant la préservation de cet espace naturel. Elle a recueilli le soutien d'un quart des électeurs du Mont.

Ce projet immobilier est le projet de trop sur une commune qui subit un développement urbanistique excessif.

**NOUS VOTERONS AU MONT
POUR L'AVENIR DU VALLON**

sauverlavalleire.com



SAUVEGARDONS LE MONT-SUR-LAUSANNE EN « SAUVANT LA VALLEYRE » !

UN DÉVELOPPEMENT EXCESSIF

« En Suisse, la commune du Mont-sur-Lausanne est la seule à vivre actuellement un tel développement, avec un Syndicat des améliorations foncières (SAF) de cette taille, et 13 secteurs à bâtir entrant en vigueur dans le même temps (moins celui de Valleyre) ». Ce constat Madame Muller Ahtari, syndique du Mont-sur-Lausanne, le faisait en date de la séance du Conseil communal du 27 février 2023. Sur la période 2010-2019, la population du Mont a augmenté de 61,8 % (canton : 12,9 % ; Suisse : 9,4 %) et le développement va maintenant accélérer avec la mise en œuvre des quartiers SAF qui vient de débiter.



**LA COLLECTIVITÉ PAIE CE DÉVELOPPEMENT
URBAIN SURDIMENSIONNÉ AU PRIX FORT.
TROP C'EST TROP !**

TOUT LE MONT EST CONCERNÉ

Dans notre commune, chacun.e habite à proximité d'un quartier qui se construit ou qui va se construire. Ces projets vont générer des nuisances, des destructions de l'environnement (Bois de l'Hôpital en partie détruit, pollution du ruisseau du Petit-Flon, dans le quartier Ferajoz-Millièrè) et la dégradation de la qualité de vie au Mont-sur-Lausanne. La pression démographique autour de la capitale vaudoise est grande et la LAT demande de densifier. Certes, mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

UNE FACTURE ÉLEVÉE AU PROFIT DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS !

En 2020, Madame Muller Achantari, expliquait dans les colonnes de 24 heures que «les investissements sont colossaux et dépassent largement les rentrées fiscales attendues par ce développement». La Commune du Mont a prévu plus de 100 millions de dépenses d'investissement pour la période 2021-2026 pour accompagner son développement. La collectivité paie déjà et paiera encore davantage ce développement débridé au prix fort. Les contribuables supportent la moitié des coûts des nouvelles infrastructures scolaires, parascolaires, sportives, de génie civil, sans oublier la facture sociale et la sécurité. Ces coûts sont la conséquence directe du développement qui nous est imposé. Mais la privatisation des profits (valorisation de parcelles privées SAF) en parallèle de la mutualisation des dépenses a ses limites. Et nous sommes toutes et tous exposés à la mise sous tension des infrastructures dans ce contexte de développement à marche forcée.



**« LE VALLON
DE LA VALLEYRE,
LE POUMON VERT
DU MONT »**

LE MONT A DÉJÀ FAIT SA PART !

Le Mont-sur-Lausanne a déjà largement rempli ses objectifs de développement pour la période 2015-2030 ! Notre commune a joué son rôle, avant même d'ajouter 4500 à 5000 habitants ces prochaines années (estimation communale pour les 13 quartiers SAF). Le Mont aura doublé sa population dans la période du plan directeur, ce qui équivaut à faire la part de 3,5 communes du PALM (plan d'agglomération Lausanne Morges). Notre commune doit reprendre en main sa stratégie d'urbanisation.



PEUT-ON AMENER UN PEU DE RÉGULATION À LA PLANIFICATION ISSUE DES ANNÉES 90 ?

Oui ! L'initiative populaire communale «Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont» a obtenu un vif succès auprès du corps électoral montain et a obtenu le soutien des mouvements politiques et associatifs locaux, et de Pro Natura Vaud. Le texte a été légitimé par les justices cantonale et fédérale qui ont estimé que le plan de quartier La Valleyre, voté en 2006, est potentiellement obsolète et peut être annulé par le peuple, ou ses représentants au Conseil communal. Pour cela il faudra accepter l'initiative qui prévoit de rendre à nouveau les parcelles de la Valleyre inconstructibles et de conserver cet espace de prairie boisée, de loisirs et de délasserment.

QUEL EN SERAIT LE PRIX POUR LE MONT ?

En cas d'acceptation de l'initiative, les propriétaires Montains pourront faire une demande afin d'être indemnisés par le fonds cantonal, ce fonds est alimenté par les plus-values immobilières. Si le montant disponible sur ce fond venait à être insuffisant, l'Etat compensera avec ses réserves et prendra en charge les frais d'indemnisation (LATC art 73). En aucun cas les finances communales ne seront impactées. En 2023, dans certaines communes vaudoises où le peuple a refusé des nouveaux plans de quartier (comme Montreux ou Saint-Sulpice) aucune commune n'a eu à dépenser un franc.

**ENSEMBLE,
PRENONS LE DESTIN
DE NOTRE COMMUNE
EN MAIN, DÉFENDONS
LA POUR QU'ELLE
RESTE VIVABLE ET
RESPIRABLE POUR
NOTRE BONHEUR ET
CELUI DE NOS ENFANTS.**



SAUVEGARDONS LE MONT-SUR-LAUSANNE EN « SAUVANT LA VALLEYRE » !

- **Si vous ne voulez pas de cette croissance démographique exagérée au Mont.**
- **Si vous voulez mettre un « holà » à l'urbanisation sans limite prévue sur notre commune et envoyer un signal fort.**
- **Si vous ne voulez pas de ce TREIZIEME plan de quartier qui détruirait un site **préservé** en bordure du Jorat.**
- **Si vous voulez conserver ce lieu de promenade et cet espace de délasserement naturel facilement accessible.**
- **Si vous voulez préserver ce lieu de passage pour une faune qu'on peut facilement observer : chevreuils, renards, blaireaux, lièvres, hérons, salamandres, rapaces et même lynx.**
- **Soutenez** l'initiative, mobilisons notre belle démocratie face aux pressions du secteur de l'immobilier, pour que le vallon de la Valleyre puisse être préservé et pour mettre un terme à un projet du passé!

Le comité d'initiative se tient à votre disposition si vous avez des questions, des doutes, ou si vous voulez vous engager à nos côtés. Nous vous disons « à bientôt » au vallon ou dans nos rues pour échanger sur l'avenir que nous souhaitons pour notre commune du Mont-sur-Lausanne.

Brigitte Besson, Pierre-François Culand, Antoinette Emery, Alain Frei,
Kristof Lecompte, Kate Muddimann-Frey, Catherine Roulet, Stéphane Simon, Daniel Sirejols.
Mail : collectif_foret_valleyre@hotmail.com